

Fiche d'Informations Légales

La présente fiche, élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller, résume toutes les informations légales qui doivent être communiquées au client dès l'entrée en relation.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

La Boîte à Finances

Cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine
Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €

Siège social : Tour ARIANE, 5 place de la Pyramide
92088 Paris La Défense Cedex - France
Tél : 01.80.88.83.00 - Fax : 01.80.88.83.03

Numéro SIREN : 513 063 974
Immatriculation au registre 513 063 974 R.C.S Nanterre
Code APE 6622Z

Sites internet : bf-conseil.com la-boite-a-finances.com conseil-independant.com

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour attester de votre prise de connaissance.

Elles sont conservées pendant la durée de la relation d'affaire majorée de 5 ans et sont destinées au respect de la réglementation. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : M. Christophe Coqueblin reclamation@la-boite-a-finances.com
Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Statuts légaux et autorités de tutelle

La Boîte à Finances est immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 10 053 248. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet orias.fr au titre des activités réglementées suivantes :

- **Courtier en Opérations d'Assurance (COA)**, susceptible de fournir des conseils en assurance de manière indépendante ou non indépendante, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers - Courtage (ANACOFI - Courtage), association agréée par 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et adresse internet acpr.banque-france.fr ;
- **Intermédiaire en assurance (IAS)**. Intermédiaire de catégorie B, le cabinet n'est soumis à aucune obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ;
- **Libre prestataire de services**. Le cabinet est autorisé par la Financial Services and Market Authority (FSMA) à exercer une activité d'intermédiation en assurances en Belgique, dans le cadre de la libre prestation de service.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), adresse courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et adresse internet acpr.banque-france.fr.

Conformément aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances, et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-COURTAGE, La Boîte à Finances dispose d'une couverture suffisante en Responsabilité Civile Professionnelle d'au moins 1 577 000 € par sinistre souscrite auprès de la CGPA (cgpa.fr), sous le n° de police RCP10108 et couvrant ses diverses activités. Par année d'assurance :

	IAS
Responsabilité Civile Professionnelle	5 645 000,00 €
Garantie Financière	Sans objet

Opérant par internet, le cabinet a également souscrit une assurance en **responsabilité civile Cyber et Fraude** de 350 000 € par sinistre et par année d'assurance pour couvrir les éventuelles conséquences d'une cyberattaque.

La Boîte à Finances s'est engagée à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'**ANACOFI-Courtage** disponible au siège de l'association ou sur anacofi.asso.fr en particulier : privilégier au mieux les intérêts de ses clients, exercer son activité en toute indépendance et avec transparence, et respecter la confidentialité des informations transmises par ses clients.

Partenaires financiers et fournisseurs

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
123 Investment Managers	Société de gestion	Démarchage	Commissions
A Plus Finance	Société de gestion	Démarchage	Commissions
ACG Management	Société de gestion	Démarchage	Commissions
AEW Ciloger	Société de gestion	Commercialisation	Commissions
ALTO Invest	Société de gestion	Démarchage	Commissions
APICAP	Société de gestion	Démarchage	Commissions
CALAO Finances	Société de gestion	Démarchage	Commissions
ECOFIP	Société de conseil	Commercialisation	Commissions
Femu Qui	Société de gestion	Démarchage	Commissions
France Valley	Société de gestion	Commercialisation	Commissions
GENERALI	Assureur	Diffusion	Commissions
INOCAP	Société de gestion	Démarchage	Commissions
Inter Gestion	Société de gestion	Commercialisation	Commissions
Inter-Invest	Société de conseil	Commercialisation	Commissions
NORTIA	Plateforme produits	Diffusion	Commissions
SIGMA Gestion	Société de gestion	Démarchage	Commissions
Vatel Capital	Société de gestion	Démarchage	Commissions

Établissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique ou commercial significatif : Néant.

Honoraires et commissions

- Conseil d'ordre général : gratuit
- Lettre de Mission (devis) et Bilan patrimonial (point de situation) : gratuit
- Rapport ou déclaration d'adéquation (analyse du bilan, adéquation et préconisations) : inclus dans les honoraires
- Honoraires : 10 % des gains annuels du client, après restitution des commissions perçues.

Le conseil délivré par le site conseil-independant.com étant **indépendant** au sens de l'article 325-5 du règlement général de l'AMF, le cabinet a l'obligation de restituer au client toutes les commissions perçues dans le cadre de l'intermédiation.

Mode de communication

Le cabinet opère exclusivement en ligne et n'effectue aucun démarchage, ni par courriel, ni par téléphone. Le prospect ou le client communique avec les conseillers par courriel, téléphone ou visioconférence pour des échanges d'ordre général, et par la messagerie interne de son espace client pour tout échange contenant des informations confidentielles.

Traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra adresser sa réclamation par courrier postal (voir l'adresse *supra*) ou électronique (reclamation@la-boite-a-finances.com) au siège de la société qui disposera, à compter de la réception de la réclamation, de 10 jours ouvrables maximum pour en accuser réception, puis de 2 mois maximum pour y répondre, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront, en second lieu, informer le médiateur de l'ANACOFI (92 rue d'Amsterdam 75009 Paris - 01 53 25 50 80), ou faire appel au [médiateur de l'Assurance](#) (TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09).

Condition de mon enregistrement à La Boîte à Finances, via le site conseil-independant.com, je reconnais avoir pris connaissance des informations contenues dans le présent document, nommé Fiche d'Informations Légales.